



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-36

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-36 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023 et qu'il est entré en vigueur le 12 juin 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Modifier les dispositions relativement aux matériaux de revêtement extérieur;
- Modifier les normes relatives aux piscines résidentielles dans le but d'assurer une concordance avec le Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles;
- Autoriser certains matériaux de clôtures;
- Revoir certaines normes relatives aux constructions accessoires;
- Modifier les grilles des usages et normes de la zone H-214 en y édictant de nouvelles normes relatives au nombre de logements.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 13 juin 2023.

Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier